



## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL**

### **à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations pour le bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site**

---

(Du 11 avril 2024)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Introduction**

Depuis sa construction en 1976, la nouvelle halle de Beau-Site n'a bénéficié d'aucuns travaux de réfection, à l'exception du remplacement du sol sportif en 1996 et de la toiture principale de la halle en 2021. La qualité de l'entretien a permis à cette halle, à l'école et aux sociétés locales d'occuper une salle fonctionnelle.

Toutefois, aujourd'hui, des rénovations plus importantes sur le bâtiment deviennent nécessaires, la plus importante étant le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets.

Divers travaux étaient prévus dans le cadre de la planification financière et des tâches répartis sur plusieurs années. Notre Autorité, dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, a pris la décision de présenter un rapport au Conseil général sur la totalité des travaux prévus.

#### **2. Bref historique du bâtiment**

En 1973, de nouvelles dispositions fédérales sont adoptées qui prévoient que les cantons veillent à ce qu'un enseignement suffisant de la gymnastique et des sports soit donné dans les écoles. L'ordonnance fédérale prévoit même trois heures au moins par semaine.

En prenant en compte ces nouvelles données les besoins hebdomadaires de la ville étaient largement supérieurs aux infrastructures existantes. Il aurait fallu construire cinq nouvelles halles de gymnastique pour répondre à ces exigences.

A l'époque la commune envisageait le plan suivant :

- Construction d'une nouvelle halle à Beau-Site ;
- Construction d'une nouvelle halle à proximité du stade des Jeanneret ;
- Rénovation de l'ancienne halle de Beau-Site ;
- Construction d'un pavillon des sports au Communal.

Ces projets étaient conditionnés aux réalités financières du moment et en 1973, seule la construction de la nouvelle halle de Beau-Site a été retenue.

L'emplacement de la nouvelle halle a été choisi d'entente entre le Conseil communal et la commission scolaire. Le projet établi tenait compte, dans sa conception, du profil du terrain.

Le Conseil général a accepté un crédit de Fr. 1'658'000.- malgré les difficultés financières que la ville connaissait au début des années 1970. La construction a débuté en 1974 et été utilisée par les écoles et sociétés locales en 1975.

A noter que dans la planification financière pour les années 2014-2017, il était prévu une nouvelle halle de Beau-Site qui proposait la construction d'une nouvelle halle de sports en remplacement de l'ancienne halle. Il prévoyait de conserver la nouvelle halle de Beau-Site et de construire un nouveau bâtiment contigu et perpendiculaire à celle-ci. L'investissement net estimé s'élevait à Fr. 7'200'000.-, projet non réalisé suite à la détérioration importante des finances communales.



*Façades nord et ouest*

### **3. Descriptif des locaux**

Le bâtiment est ainsi conçu :

- Rez-de-chaussée comprenant une cage d'escaliers, chaufferie avec citerne de 50'000 litres, vestiaires garçons et filles avec w.-c. et douches ;
- 1<sup>er</sup> niveau comprenant une grande salle de 16m sur 28 m avec une hauteur de 7 m (deux niveaux), annexe au sud avec local des engins ouvert sur la salle, toilettes garçons et filles, local des enseignants avec douche et w.-c. ;
- 2<sup>ème</sup> niveau comprenant au sud, une petite salle polyvalente de 10 m sur 5,80 m, toilettes, divers locaux dont un pour la conciergerie.

Les dimensions et surfaces sont celles qui étaient recommandées par les normes de 1973 de l'école fédérale de gymnastique et de sports de Macolin.

Particularité, les douches garçons du rez-de-chaussée ont été réalisées en « tunnel » avec une série de buses disposées sur les parois.

### **4. Travaux déjà réalisés**

La nouvelle halle de Beau-Site a déjà été l'objet de deux rénovations importantes :

- En 1996, le sol sportif, totalement vétuste, a été remplacé pour un coût de Fr. 95'400.- ;
- En 2011, la toiture plate principale a été totalement rénovée et isolée pour un coût de Fr. 85'000.-.

L'éclairage a également été remplacé en totalité ainsi que la régulation pour la ventilation du bâtiment, ce qui a permis d'importantes économies d'électricité.

### **5. Travaux prévus**

Le principal et important projet prévu est le remplacement de la chaudière qui est d'origine. Une chaudière à pellets sera installée, ce qui nécessitera quelques travaux de maçonnerie dans l'actuel local de chauffage.

Cette nouvelle chaudière servira également à chauffer à distance le collège de Beau-Site dont les 2 chaudières sont à bout de souffle. Il sera donc nécessaire de prévoir des travaux de génie civil pour l'alimentation à distance du collège. La création d'une sous-station de chauffage à distance (CAD) et le raccordement à l'installation primaire sont prévus dans le montant du remplacement de la chaudière.

La pose de panneaux solaires photovoltaïques sera prise en charge en totalité par Viteos avec une compensation partielle qui prévoit un coût fixe de 8 centimes par kwh pour l'autoconsommation.

Les travaux suivants sont planifiés :

- Assainissement du chauffage (chaudière à pellets) – 2025 ;
- Travaux de génie civil pour relier les 2 bâtiments pour le chauffage – 2025 ;
- Assainissement des douches garçons, remplacement du tunnel par des douches standards et nouveau carrelage – 2024 ;
- Remplacement du sol sportif par un nouveau sol aux standards actuels – 2026 ;
- Rénovation et isolation de la toiture plate secondaire au sud – 2024 ;
- Diverses réfections de maçonnerie (escaliers et chemin au nord de la halle) et pose d'une main courante – 2024.



*Toiture sud*

L'exécution de ces travaux est prévue durant ces 3 prochaines années (2024 à 2026) puisque, par la force des choses, ceux-ci ne pourront être réalisés que durant les périodes de vacances scolaires d'été. La priorité sera donnée à la rénovation des douches garçons dont le tunnel de douches est obsolète et sujet à des pannes récurrentes.

Les travaux de remplacement de la chaudière, en raison du montant demandé, seront soumis à la procédure ouverte de la loi sur les marchés publics.

Vu la complexité du remplacement de l'installation de chauffage et la création d'un mini CAD, il est absolument nécessaire de prévoir l'aide d'un bureau technique spécialisé dans les prestations d'ingénierie chauffage.

Ce bureau sera chargé de l'établissement du projet, de préparer les soumissions, du contrôle de celles-ci et de la réalisation du projet. Il préparera également le dossier pour une demande de subvention du programme bâtiment estimée à env. Fr. 60'000.-

## 6. Coût des travaux

### 2024

Réfection et isolation de la toiture plate au sud	Fr.	39'000.-
Rénovation des douches garçons	Fr.	60'000.-

### 2025

Remplacement de la chaudière	Fr.	325'000.-
Travaux électriques et travaux de maçonnerie chaudière	Fr.	18'000.-
Génie civil pour conduite jusqu'au collège Beau-Site	Fr.	40'000.-
Honoraires	Fr.	51'000.-

### 2026

Remplacement du sol sportif	Fr.	110'000.-
-----------------------------	-----	-----------

Divers et imprévus

Fr. 20'000.-

Total TVA incluse

**Fr. 663'000.-**

## 7. Incidences financières

Cet investissement est prévu au budget à hauteur d'une charge brute de Fr. 505'000.- et des recettes prévues pour Fr. 120'000.-, soit un crédit d'engagement net de Fr. 385'000.-.

Le crédit qui vous est soumis représente une dépense de Fr. 663'000.- et des recettes de Fr. 160'000.-, à raison de Fr. 60'000.- du programme bâtiment et de Fr. 100'000.- du fonds communal de l'énergie, soit un crédit d'engagement net de Fr. 503'000.-.

La différence est due à la création d'un mini CAD avec le collège de Beau-Site, à l'augmentation des prix pour le sol sportif et aux honoraires du bureau spécialisé.

Ces travaux seront amortis à un taux moyen de 5 %, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC). Cela correspond à une durée d'amortissement de 20 ans.

Pour ce crédit net de Fr. 503'000.-, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. Mais une charge d'intérêt théorique pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 5'030.-, compte tenu d'un taux moyen de la dette de la commune de 2 %.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	TOTAL	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Compte des investissements</i>						
Gérance, Halle Collège 1 - divers assainissements	663 000	99 000	444 000	120 000		
Gérance, Halle Collège 1 - divers assainissements, subventions prog. Bâtiment	-60 000	-8 000	-52 000			
Gérance, Halle Collège 1 - divers assainissements, subventions fds comm. de l'énergie	-100 000		-100 000			
<b>Total</b>	<b>503 000</b>	<b>91 000</b>	<b>292 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Compte de fonctionnement</i>						
Amortissement Gérance, Halle Collège 1 - divers assainissements - 5% - 20 ans			4 550	19 150	25 150	25 150
<b>Total</b>			<b>4 550</b>	<b>19 150</b>	<b>25 150</b>	<b>25 150</b>

Une partie des coûts d'amortissement de cet investissement sera répercutée sur les autres communes à travers la facturation de l'écolage. La répercussion sur le coût par élèves étant difficile à prévoir (dépend du ratio nombre d'élèves externes par rapport aux nombres d'élèves locaux), et peu important, son impact ne figure pas dans le tableau ci-dessus.

## 8. Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2024.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport, compte tenu des crédits déjà votés, est de Fr. 6'997'052.-. Avec ce crédit net de Fr. 503'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés durant l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2024 sera de Fr. 6'494'052.-.

## 9. Conclusion

Certains que vous admettez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis afin que les utilisateurs puissent bénéficier d'une infrastructure renouvelée, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir accepter le présent rapport ainsi que l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
La présidente,	Le chancelier,
S. Favre	P. Martinelli

## **ARRETE**

concernant un crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations du bâtiment  
Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement communal sur les finances, du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de  
sanction du Conseil d'Etat, du 26 août 2015,  
Vu le rapport du Conseil communal du 11 avril 2024,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 663'000.- (TTC) est accordé au Conseil communal pour divers travaux de rénovation du bâtiment Collège 1 – nouvelle halle de Beau-Site.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 160'000.- de subventions, portant ainsi à Fr. 503'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100893/50400.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président, F. Chopard	La secrétaire, S. Zaslawski